

Zeitschrift: The Swiss observer : the journal of the Federation of Swiss Societies in the UK

Herausgeber: Federation of Swiss Societies in the United Kingdom

Band: - (1936)

Heft: 767

Rubrik: Home News

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

After a long illness M. August Müller, partner in the firm of Zollikofer & Co., printers and publishers of the "St. Galler Tagblatt," has died at the age of 75.

GRISONS.

The first half of the summer season ended on June 30th. Nightly lodgings from 1st April amounted to 373,619 or 29,000 less than in 1935.

THURGAU.

A sudden storm on the lake of Constance caused three boats to turn turtle and five persons were drowned in the raging waters.

TICINO.

The importance of a comma! In our last issue appears: "Champion in pistols, with 570 points better than world record, was" Impossible, you will have said. Quite. A small comma after "570 points" will put you right. So sorry.

VAUD.

M. Max Raymond, Director of Nestlé and Anglo-Swiss Condensed Milk Co., has died in Vevey. As President of the Chambre syndicale des Fabricants Suisses de Chocolat he took a leading part in furthering the interests of the Swiss chocolate industry.

* * *

Dr. Louis Perret, Professor at the university in Lausanne, a well-known surgeon, died in his 73rd year, in consequence of an accident he met with some three weeks ago. Born in Le Brassus, he became chief of the surgical clinic of the cantonal hospital, under Prof. Roux. In 1893 he became lecturer (Privatdozent) and in 1899 Professor at Lausanne university.

NEUCHÂTEL.

The Swiss Watch industry records a pleasing increase in exports for the first half-year 1936 of 7.05 million francs, with a total of 56,283,947 francs, or 7.30 against 6.47 million pieces. The downward trend in prices seems also to have been arrested.

The United States have displaced Great Britain as best customers, their purchases for the six months having risen from 5.99 to 8.49 million francs.

Imports decreased by 65,506 francs to 2,099,680 in all.

GENÈVE.

Aviator Ernst Berger put a new parachute successfully to a practical test, when he jumped from the bridge at Chesières, from a height of only 34 metres. This is the first time that the use of a parachute from such a low altitude has not led to dire disaster. The new invention appears to offer great possibilities of additional safety to aviators. After all, it is the aviators that count, and not the machines, whether you look at it from the humanitarian or the military point of view. We would like to lay particular stress on this truism, as the two view-points in question so rarely go hand in hand.

CHRONIQUE NATIONALE

PAR ALICE BRIOU.

Pour la défense du pays.

A lire certains de nos journaux, on pourrait croire que notre défense nationale a été complètement négligée au cours de ces dernières années alors que c'est tout le contraire.

Les autorités civiles et militaires, fort heureusement, n'ont pas attendu les récentes explosions internationales pour prévoir et agir. Un effort très considérable a été fait pour mettre notre armée à la hauteur de sa tâche.

Notre armée d'aujourd'hui est certainement un instrument de défense beaucoup plus solide que celle d'il y a quatre ans. Les étapes de ce redressement sont tout à l'honneur de M. Minger. Les voici brièvement esquissées :

En 1930, M. Minger se faisait accorder 20 millions pour l'achat de 150 avions. En 1933, il demandait et obtenait tout d'abord 15 millions pour la reconstitution du stock d'habillement presque complètement épuisé par une politique imprévoyante, puis 82 millions pour l'achat de munitions d'avions, de fusils mitrailleurs, de petits canons d'infanterie, d'armes lourdes, de lance-mines.

En 1935, les Chambres votaient la prolongation des écoles de recrues qui, après un vote positif du peuple, pouvait entrer en vigueur au début de cette année. Enfin, l'an dernier, le Parlement prélevait sur les crédits pour la lutte contre le chômage, la somme de 6 millions destinée à construire une série de fortins à notre frontière. Parallèlement, la Commission de défense nationale menait rapidement à chef les travaux de préparation de la loi sur la nouvelle organisation militaire qui pourra être soumise à l'approbation des Chambres en septembre prochain. On sait que cette réforme aura pour but de créer des divisions spéciales et indépendantes dont la tâche sera de couvrir la frontière en quel-

ques heures en cas d'attaque brusquée, c'est-à-dire de tenir l'adversaire en respect jusqu'à l'arrivée des renforts de l'intérieur du pays. Ces troupes, constituées avec les soldats dont le domicile est proche de la frontière, devront occuper les travaux fortifiés dont la construction se poursuit actuellement.

Désireux de dépendre le moins possible de l'étranger, le Département militaire a fait le plus clair de ses commandes à l'industrie et à l'artisanat du pays. Tout récemment encore, le Conseil fédéral décidait de rélever, sur un fonds de renouvellement dès longtemps constitué, la somme de 5 millions de francs qui permettra de construire 40 avions nouveaux d'après un modèle original.

Malheureusement, parce que la situation internationale s'est aggravée, entraînant pour nous des dangers plus pressants, l'effort tenté jusqu'ici se révèle malgré tout insuffisant. Le Département militaire se voit donc forcé de solliciter de nouveaux crédits pour l'armée. Ceux-ci s'élevèrent, selon des calculs approximatifs, à 235 millions que l'on se procurera par voie d'emprunt et qui seront dépensés au cours des années 1937 et 1938.

Cette somme paraît très considérable à première vue; mais il ne faut pas oublier qu'un avion moderne coûte 250,000 francs. Une batterie de défense contre avions avec son approvisionnement en munitions vaut 1 million et demi et tout est à l'avenant. Cependant, si nous voulons enlever à nos voisins toute envie de pénétrer sur notre territoire, il nous faut une défense nationale qui sera forcément coûteuse. On ne saurait mieux justifier ce sacrifice qu'en déclarant avec le Journal de Genève que "ce sera toujours moins cher qu'une seule nuit de bombardement sur une de nos villes."

Un nouveau programme économique.

Le message du Conseil fédéral aux Chambres sur "les mesures extraordinaires d'ordre économique" abonde en renseignements instructifs et témoigne d'une louable franchise. Ainsi que le déclare la "Gazette de Lausanne," le ton du chef de notre économie publique, M. Obrecht, est celui d'un honnête homme, qui est justement alarmé par la gravité de notre situation économique et qui, pour y remédier, recherche avec bonne foi les moyens qui lui paraissent pratiquement réalisables dans les conditions où nous sommes.

Le bilan de notre économie nationale, tel qu'il est établi par M. Obrecht, est plus qu'inquiétant: il est alarmant. Il démontre clairement que la politique de ces dernières années a fait faillite et qu'il convient de s'engager dans des voies nouvelles. Notre système économique souffre aujourd'hui d'une hypertrophie de la plupart des entreprises qui sont surorganisées, qui se sont développées de façon exagérée en un temps où l'on croyait à une prospérité dont on se rend compte actuellement quelle est pour une bonne part artificielle. Avant la guerre déjà, une partie des établissements travaillant pour le marché intérieur étaient surcapitalisés. Pendant et après la guerre, on a continué à créer des entreprises, à en accroître et à en rationaliser, de sorte que, si l'on comparait notre capacité de production avec nos possibilités de vente, on pourrait dire que notre outillage industriel et notre appareil commercial sont adaptés pour une population non pas de 4 millions, mais de sept à huit millions d'âmes.

Le message pose en fait que les bases de notre économie nationale sont, d'une part, l'agriculture, d'autre part, l'industrie d'exportation et le tourisme; la prospérité du commerce et de l'industrie travaillant pour le marché intérieur dépend étroitement de la bonne marche de l'exportation, du tourisme et de l'agriculture. Pour restaurer notre situation économique, il importe donc de ranimer nos industries d'exportation et notre tourisme, et pour cela, il n'y a pas d'autres moyens que de faire baisser notamment le coût de nos produits industriels pour leur rendre leur capacité de concurrence sur le marché international. On ne saurait le contester, si l'on songe que d'autres pays réussissent peu à peu à combattre le chômage et à conquérir de nouveaux débouchés, mieux encore, à nous ravir ceux de notre commerce et de notre industrie.

Pour parvenir à ce but, le Conseil fédéral ne peut se résoudre à proposer une déflation générale telle qu'elle a été si souvent préconisée par les économistes et les hommes politiques les plus divers. Il y voit tout d'abord une impossibilité politique, une opération de ce genre n'allant pas sans une étatisation complète de toutes les activités économiques, et sans un renforcement peu souhaitable des attributions des pouvoirs publics. Il y voit également une grande injustice. Appliquer à tous sans distinction des mesures schématiques de déflation, ce serait oublier que plusieurs groupes de notre population ont déjà fait et au-delà leur part de sacrifice.

Le Conseil fédéral veut une "adaptation circonstanciée, raisonnable et successive." Aussi il déclare très nettement que les prix des produits de la terre ne sauraient pas subir de nouvelle baisse. Il les considère comme normaux et pense que l'on pourra assainir définitivement la situa-

tion si difficile de nos agriculteurs en entreprenant une réduction efficace de leurs dettes hypothécaires et en réduisant leurs frais de production encore trop élevés.

Mais il s'attachera à réduire l'écart actuel entre les prix de gros et les prix de détail et à ramener le coût des produits alimentaires et de toutes les marchandises nécessaires à la vie au niveau des salaires. En effet, c'est là le grand mal dont nous souffrons: les revenus ont diminué dans de fortes proportions sans que le coût de la vie s'adapte à ces circonstances nouvelles. Ainsi que le dit le Conseil fédéral dans son message: "La baisse des prix de gros ne parvient pas intacte jusqu'aux consommateurs," parce que notre goût du luxe a obligé les commerçants à moderniser outre mesure leurs installations, à présenter leurs marchandises sous les plus attrayants aspects, de telle sorte que l'emballage coûte souvent plus cher que son contenu. A cela s'ajoute que beaucoup de commerçants ont été amenés à augmenter le pourcentage de leurs bénéfices dans l'idée de compenser ainsi la réduction du volume des affaires.

Pour remédier à cet état de choses, il faut que le Conseil fédéral puisse jouer, dans la vie économique, un rôle de régulateur. C'est pour cela qu'il demande à l'assemblée fédérale des pouvoirs spéciaux qui lui permettent de prendre, dans les cas d'une extrême urgence, des mesures provisionnelles sur lesquelles les Chambres seront appelées à se prononcer, dès la session la plus proche. Mais si le gouvernement a pour mission de sauvegarder la vitalité de notre économie durant la crise et d'arbitrer les conflits entre groupes opposés, "les rapports entre l'Etat et l'économie devront à l'avenir être réglés de telle façon que la liberté économique de l'individu soit au premier rang et que l'Etat n'intervienne que si les efforts des citoyens et des associations sont insuffisants."

Par ailleurs le message déclare de la façon la plus nette que l'équilibre budgétaire péniblement obtenu doit être maintenu à tout prix et qu'il ne saurait être question de déprécier la monnaie.

L'encouragement de la colonisation intérieure et extérieure.

Le Conseil fédéral a approuvé un projet d'arrêté destiné à encourager la colonisation intérieure et extérieure, afin de décongestionner le marché du travail. En voici les termes: "En vue de soulager le marché du travail, pendant l'année 1936, il est ouvert au Conseil fédéral un crédit de 2 millions de francs pour le développement de la colonisation intérieure et extérieure. Les subventions prises sur ce crédit sont octroyées à la condition que dans chaque cas, le canton ou la commune fournissent au moins la moitié du subside total.

Voici ce que dit entre autres le judicieux message recommandant l'adoption de cet arrêté. La Confédération n'entend pas s'engager dans de vastes projets de colonisation, ni organiser systématiquement une émigration de grande envergure. En revanche, elle juge utile, dans la période de crise actuelle, de ranimer l'émigration en accordant de modestes subsides. Il s'agit pour le moment d'un essai. Si les expériences sont satisfaisantes, de nouvelles demandes de crédits pourront être présentées plus tard pour une action de plus grande envergure. Auparavant il faudra voir si l'encouragement de la colonisation intérieure et de l'émigration est de nature à décharger sensiblement l'assurance chômage et l'assistance publique.

La Confédération a déjà soutenu nombre d'efforts relevant de la colonisation intérieure, notamment les améliorations foncières. Au début de cette année et à la demande de l'Office fédéral de l'Industrie, des Arts et Métiers et du Travail, l'association suisse de colonisation intérieure et de l'agriculture industrielle a proposé certaines mesures de crise. Au nombre d'entre elles, le Conseil fédéral a retenu: l'établissement d'exploitations rurales de chômeurs.

En liaison avec le placement en France d'ouvriers suisses spécialisés et mettant à profit les bonnes expériences faites les années précédentes avec l'établissement de quelques fermiers et métayers, on a étudié à nouveau l'installation de familles d'agriculteurs suisses en France. On a l'intention de faciliter de cette manière l'établissement de familles de chômeurs dignes d'intérêt, tombées dans la misère sans leur faute et connaissant les travaux agricoles; l'aide des finances publiques, de caractère passager, aurait lieu sous forme d'avances, de prêts, éventuellement de versements à fonds perdus. L'association suisse de colonisation intérieure et d'agriculture industrielle à Zurich a été chargée de recevoir les demandes d'émigrants désirant s'établir en France.

Quant à la colonisation dans les pays d'outre-mer, il faut reconnaître quelle se heurte souvent à des objections auxquelles on ne saurait dénier tout fondement. On a relevé, par exemple, que l'appui de l'Etat aurait pour conséquences de favoriser le départ de citoyens capables et entreprenants qui, établis outre mer, risqueraient de diminuer le patrimoine économique et, avec les